

FORMULAIRE DE COMMUNICATION

PANNEAUX LUMINEUX

La demande devra être transmise impérativement 7 jours avant la date de publication souhaitée

Nom et prénom du demandeur:

Coordonnées:

Mail:

Dates de diffusion (début 1 semaine avant l'évènement et fin de diffusion le lendemain de l'évènement):

Message 70 à 80 caractères maximum, espaces inclus, si diffusion d'une image résolution 192x128 format uniquement JPG ou PNG. Publication 5 secondes maxi

Message:

Transmis pour validation à la Commission communication

Validé

OUI

NON

Message :

La demande devra être complète et lisible (photo incluse lors du dépôt) si ce n'est pas le cas, la demande ne sera pas examinée.

Je certifie avoir pris connaissance de la charte

AX-LES-THERMES LE

Signature

Ces données seront conservées selon les dispositions légales ou réglementaires concernées, pour toute la durée du traitement susvisé, jusqu'à la fin de l'évènement concerné. En vertu du Règlement Général sur la Protection des données, entré en vigueur le 25 mai 2018, et de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès de rectification, d'opposition et de suppression (dans certains cas) des informations vous concernant.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez-vous adresser à Mairie Place Roussel 09110 AX-LES-THERMES ou contact@mairieax.fr

Le Délégué à la Protection des Données personnelles est le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège (10 Rue Germain Authier 09000 FOIX), que vous pouvez contacter pour tout renseignement supplémentaire.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.